



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DE LA FQCK

Déroulement et Ordre du jour

Prenez avis que l'Assemblée générale annuelle de la *Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)* aura lieu, le **dimanche 5 novembre 2017**, à compter de **10 h***, au **Club de Golf Le Versant**, situé à Terrebonne.

DÉROULEMENT de la journée	
9h 30 – 10 h : Accueil et inscription;	
10 h – 12 h : Assemblée générale annuelle FQCK;	
12 h – 14 h : Lunch;	
14 h – 15 h 30 : Présentation d'un récit d'expédition au Labrador	
ORDRE DU JOUR de l'AGA	
1.	Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2.	Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée;
3.	Constatation de la régularité de la convocation;
4.	Appel des membres et constatation du quorum;
5.	Adoption de l'ordre du jour;
6.	Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2016;
7.	Rapport des activités au 31 octobre 2017;
8.	États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
9.	Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2017-2018;
10.	Ratification des actes des administrateurs;
11.	Élections des administrateurs;
12.	Affaires nouvelles – Varia;
13.	Levée de l'assemblée.



Heure normale de l'Est.
Veillez prendre note que dans la nuit précédente (de samedi à dimanche) nous reculons l'heure d'une (1) heure pour revenir à l'heure normale de l'Est.

SVP, bien vouloir confirmer votre participation
à l'AGA, au lunch et à la présentation d'un récit d'expédition au Labrador
auprès de Suzanne Lussier,
par courriel à slussier@canot-kayak.qc.ca
ou par téléphone (514) 252-3001,
au plus tard le lundi 30 octobre 2017.



Fédération québécoise du canot et du kayak

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DE LA FQCK

Règles d'élection des administrateurs et postes à combler

Conformément aux *Règlements généraux* de la FQCK, quatre (4) postes d'administrateurs (incluant le poste à la présidence) viennent à échéance et seront sujets à l'élection par les membres de l'assemblée. Ces postes sont occupés par Jean Plamondon (président), Natacha Lavoie (vice-présidente), André Francoeur (secrétaire) et Nancy Martel (administratrice).

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à faire connaître leur intention par courriel, à l'attention de l'administrateur responsable des mises en candidature, André Charest, à info@canot-kayak.qc.ca, au plus tard le lundi 30 octobre 2017. Des candidatures pourront également être reçues durant l'assemblée générale jusqu'à ce que soit tenue l'élection.

Règles entourant la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

La composition : le conseil d'administration est composé de sept (7) membres élus par les délégués des membres corporatifs, les membres individuels et les membres à vie à l'assemblée générale annuelle parmi les candidats qui auront présenté leur candidature pour être élus aux postes à combler de président ou à un autre poste d'administrateur.

Le mandat : la durée du mandat des administrateurs est de deux (2) années. Quatre (4) sont élus les années impaires et trois (3) les années paires. L'assemblée générale annuelle se tenant à l'occasion des années impaires donne lieu à l'élection pour le choix du président et pour le choix de trois (3) administrateurs.

La rémunération : les administrateurs ne sont pas rémunérés, mais ils ont droit d'être remboursés des frais et dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions selon les normes établies par le conseil d'administration à cet effet.

Les réunions : le conseil d'administration se réunit aussi souvent que jugé nécessaire, généralement six (6) fois par année, les soirs de semaine. Les réunions se tiennent à Montréal et les participant(e)s peuvent s'y joindre par voie de conférence téléphonique.

Les administrateurs doivent être prêts à lire et analyser les divers dossiers et documents qui leur sont transmis et à suivre l'évolution des projets qui leur sont assignés.

Le rôle du conseil d'administration est d'orienter les actions de la *FQCK* et de soutenir les opérations en y affectant les ressources adéquates.

Les administrateurs doivent avoir une vision large et doivent s'attendre à ce que les sujets de discussion dépassent les cadres stricts de la technique et d'une discipline en particulier.

[Carte](#) pour le **Club de Golf Le Versant**

